



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2014
COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire,
Mesdames LEVEUGLE, DELTOUR, HAUTEFEUILLE, HOLLEBECQUE, LEFEBVRE, Messieurs
CORNILLE, VAN ELSLANDE, DELANNOY, Adjoints
Mesdames AJDADA, DELVA, ALMEIDA, WALLEZ,
Messieurs S MARESCAUX, BESSA, DEROO, CORBISE, FAGHANI,
Madame SINNAEVE, Messieurs JP MARESCAUX, EL ALLOUCHI,
Conseillers Municipaux

Excusés : Monsieur MEERPOEL qui donne pouvoir à Mme LEVEUGLE
Monsieur DESOBRY qui donne pouvoir à Mme DELTOUR
Madame DHELFT qui donne pouvoir à Madame HAUTEFEUILLE
Monsieur BLEUSET qui donne pouvoir à Monsieur CORNILLE
Monsieur RUMAS qui donne pouvoir à Monsieur EL ALLOUCHI
Monsieur BROUCK qui donne pouvoir à Monsieur JP MARESCAUX

En introduction, je vous informe que je souhaite retirer la délibération n°16 qui prévoyait une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire au profit de la vidéo protection. Cette opération est démarrée et on ne pourra pas bénéficier de la subvention. Par contre, j'ai négocié avec le député et je vous présenterai en fin de conseil une autre délibération de demande de la réserve parlementaire pour une autre opération. Etes vous d'accord ?
Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

Approbation du Conseil Municipal du 18/12/2013 :
Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 1 : ARS : avis sur les programmes régionaux

Suite à l'envoi reçu de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais (ARS) et conformément aux articles L 1434-3 et R 1434-1 du Code de la Santé Publique, le Conseil Municipal doit être consulté pour avis sur les documents suivants :

- Le programme régional de lutte contre l'obésité 2014/2018

Ces documents sont consultables sur le site internet de l'ARS Nord Pas de Calais à l'adresse suivante :

<http://ars.nordpasdecalsais.sante.fr/Consultations-en-cours.128309.0.html>

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et donne un avis favorable sur ces projets.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 2 : MARCHÉ VIDEO PROTECTION : AVENANT

Par délibération du 3 décembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de vidéo protection avec la société EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES NORD 3 Zone Porte d'Estaires – route d'Estaires 59480 LA BASSEE pour un montant de 205 059.97 € HT.

Considérant que pour des raisons de sécurité et de maintenance du matériel, il y a lieu de compléter la commande prévue au marché initial :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant d'augmentation au marché susvisé pour un montant de 3884.50 € HT

Les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice en cours.

M LE MAIRE : EIFFAGE nous a informés d'un problème sur le rond point en bas de la rue de Linselles. Il existait un point noir, point qui restait obscur pour les caméras. Il est donc proposé de réimplanter une caméra supplémentaire et de poser des batteries pour éviter de suspendre sur les murs des particuliers. Cet avenant représente 1.5% d'augmentation.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 3 : DOMAINE DES CHATEAUX : PRISE EN CHARGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'assemblée des copropriétaires du Domaine des Châteaux afin que l'Eclairage Public du Lotissement soit pris en charge par la Commune,
Vu la remise d'un plan de récolement de l'installation et des équipements concernés ainsi que la réception des ouvrages,

ACCEPTE

La prise en charge des consommations de l'Eclairage Public du Domaine des Châteaux moyennant la cession gratuite des équipements et du génie civil de l'ensemble de l'éclairage public,

DECIDE

Que cette prise en charge sera concrétisée par l'adoption d'une convention entre l'ASL et la Commune.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 4 : FOURNITURE DE GAZ : ADHESION A L'OFFRE D'ACHAT GROUPE UGAP

Depuis l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, deux types d'offres coexistent :

- Les tarifs régulés de vente (TRV) proposés par les fournisseurs historiques qui sont fixés par le gouvernement
- Les offres libres proposées par l'ensemble des fournisseurs et librement fixés par ces mêmes fournisseurs.

Les tarifs réglementés de vente seront progressivement supprimés à partir de 2014.

Plutôt qu'engager séparément une consultation pour la conclusion d'un marché avec un fournisseur de gaz, il apparaît plus favorable de prendre part à la solution d'achat groupée « opérationnelle » proposée par l'UGAP. Outre la sécurité technique et juridique que garantit l'intervention de l'UGAP, le volume que représentent les acheteurs publics des trois sphères publiques, Etat, Hôpitaux et Collectivités Territoriales, regroupés par l'UGAP, doit permettre d'obtenir des économies encore plus substantielles sur le prix du gaz.

En application de l'article 31 du Code des Marchés Publics, les souscripteurs à l'offre de l'UGAP, centrale d'achat public, seront exonérés des procédures de mise en concurrence.

L'engagement de la collectivité porte sur la participation à la consultation UGAP à savoir communication à cet organisme de l'ensemble des informations sur les contrats actuels et signature d'un marché avec le prestataire retenu par l'UGAP.

Le marché sera ensuite exécuté par la collectivité pour une durée minimale de deux ans. Le prix du fournisseur sera applicable aux nouveaux équipements qui seront mis en service durant cette période.

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la directive européenne n°2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 9 et 31,

DECIDE

- D'approuver le recours à l'UGAP pour l'achat de gaz naturel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant l'exécution de cette délibération.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 5 : SUBVENTION MISSION LOCALE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la « toutes commissions » du 4 mars 2014

DECIDE d'octroyer à la Mission Locale au titre de l'année 2014 une subvention de 6 888 euros.

Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

Mme DELTOUR : la subvention de la Mission LOCALE est assise sur une convention entre l'association et les communes de la Vallée de La Lys ainsi que TOURCOING. Cette année la subvention de 6888 euros tient compte d'une évolution de 0.7%. Cette année, la Mission Locale a accompagné 75 jeunes (38 femmes et 37 jeunes) et nous avons eu 30 primo-accueils

M JP MARESCAUX : combien de personnes ont été accompagnées l'année dernière ?

MME DELTOUR : si mes souvenirs sont bons : 89 personnes.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 6 : AVANCES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la « toutes commissions » du 4 mars 2014

Dans l'attente de l'attribution définitive des subventions par le nouveau conseil municipal,

DECIDE d'octroyer aux associations ci-dessous des avances sur les subventions 2014.

Ces acomptes seront versés sur arrêté du Maire.

COMITE JEHANN VAN D HELLE	10 000 euros
Groupement Parents d'Elèves COMINES	100 euros
APEL Ecole Libre	300 euros
APE Ecoles Publiques	300 euros
COURIR A WERVICQ	200 euros
OSCW	400 euros
JUDO	450 euros
GYM MUSIC	300 euros
INSTITUT DE BOXE	1 100 euros
PETANQUE	300 euros
TIR A L'ARC	1 100 euros
PING PONG	400 euros
HANDBALL	2 500 euros
USW	2 900 euros
VOLLEY DETENTE	50 euros
VOLLEY BALL	300 euros
TAEKWONDO	700 euros
TENNIS CLUB	1 000 euros
LYS UNION GYM	1 000 euros
MINI FOOT	850 euros
BADMINTON	1 200 euros
UCAW	100 euros
INTER ACTIONS	200 euros
COMINES WERVICQ EVASION	200 euros
PIPE CLUB	100 euros
CHORALE STE CECILE	500 euros
EGLISE ET PATRIMOINE	400 euros
HIER WERVICQ	300 euros
BIEILLES MECANIKUES	100 euros
AFN	800 euros
SCOUTS ET GUIDES DE France	50 euros
GENEALOGIES ET ARCHIVES	100 euros
DANSE ATTITUDE	2 500 euros
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	200 euros
LE FIL ET LA GUINDE	100 euros
EUROPE MUSIK	50 euros
CNL	150 euros
CIDF	50 euros
PROTECTION CIVILE	1 000 euros
RESTOS DU CŒUR	50 euros
DON DU SANG	80 euros
CLCV WERVICQ SUD	200 euros
JARDINS OUVRIERS	50 euros
BONHEUR DES ENFANTS	250 euros

M LE MAIRE : par cette délibération, le conseil municipal montre sa volonté d'aider les associations en cette période électorale. D'un commun accord, nous avons décidé de verser des acomptes et surtout pour le Comité J Van d'Helle dont la fête va arriver très vite. Après les élections, le dossier de demande de subvention sera adressé aux associations et les montants définitifs seront arrêtés dans une 2^{ème} délibération municipale.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 7 : PARTICIPATIONS EURALYS ET MAISON DE L'EMPLOI

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la « toutes commissions » du 4 mars 2014

DECIDE de verser au syndicat EURALYS au titre de l'année 2014

- Une participation de 6319.36 euros (1.28 € par habitant) au titre de la participation de base
- Une participation de 2468.50 euros (0.50 € par habitant) au titre du CLIC,
- Une participation de 5470.59 € (sur base de 20% d'un temps plein) au titre du RAM
- Une participation de 10120.85 € (2.05 € par habitant) au titre de la Maison de l'Emploi (PLIE inclus).

Le nombre d'habitants retenu pour 2014 est de 4937 habitants (base INSEE).

Mme DELTOUR : il n'y a pas eu d'augmentation cette année concernant la participation de base. Ce qui a changé c'est le nombre d'habitants.

M EL ALLOUCHI : le RAM est une nouvelle participation cette année ?

M CORNILLE : le RAM existait déjà l'année dernière puisqu'il a commencé en janvier 2013.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 8 : TONTES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la délibération du 16 mars 2008 portant délégation de signature à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis d'appel public à concurrence lancé pour le marché « tonte espaces verts » de la Commune,
Vu l'étude et l'analyse des offres reçues,
APPROUVE le choix des attributaires suivants :

ZONE EST : Entreprise DELOS – 12 282.93 € HT

ZONE OUEST : Entreprise Métropole Espaces Verts : 14 488 € HT

GESTION DIFFERENCIEE : Entreprise DELOS – 895.13 € HT

COMPLEXE SPORTIF : Entreprise DELOS – 8246.70 € HT

Le marché est conclu pour un an renouvelable deux fois par reconduction expresse
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M LE MAIRE : je tiens à signaler que pour la première fois 12 entreprises ont répondu à cette consultation.

DELIBERATION NR 9 : TRANSFERT A LA COMMUNE DE WERVICQ SUD DES ESPACES VERTS CADASTRES A 1432/1434/1454 RUE J JAURES

Les espaces verts cadastrés A 1432, A 1434 et A 1454 à l'entrée de l'Allée des Lilas, elle-même reprise au cadastre sous les références A 1433, 1441, 1442 restent à ce jour au cadastre comme à la conservation des Hypothèques la propriété des conjoints DEMEESTERE (Héritiers de Madame DALLE).

Lille Métropole Communauté Urbaine a délibéré le 21/02/2014 afin d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte notarié portant transfert à la communauté urbaine du sol de voirie Allée des Lilas attenante aux espaces verts, soit les parcelles cadastrées A 1433, 1441, 1442.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce même acte qui transférera à la commune de WERVICQ SUD les espaces verts sis rue Jean Jaurès (parcelles A 1432, 1434, 1454).

Les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

M LE MAIRE : on a réfléchi à la possibilité de créer des parkings sur les espaces verts de l'Allée des Lilas. Or au cadastre, et à la conservation des hypothèques, l'entrée de rue et les espaces verts appartenaient toujours à la famille DEMEESTERE. Cela fait suite à un transfert de propriété qui a été mal enregistré à la conservation des hypothèques ou mal réalisé par le notaire. J'ai eu un contact avec un représentant de la famille DEMEESTERE qui est d'accord pour nous transférer gratuitement les parcelles. Par contre, nous aurons à prendre en charge les frais d'acte. Il y a à peu près 1500 m² de terrain à bâtir, la famille DEMEESTERE nous fait un beau cadeau... Quand cela sera délibéré, je me permettrai de les remercier au nom de la Commune.

Il existe un parallélisme avec LMCU qui a délibéré le 21/02/2014 pour reprendre la propriété des parcelles en tête de rue.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 10 : LES JARDINS DE LYS : RETROCESSION DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la « toutes commissions » du 4 mars 2014

Vu la délibération communautaire du 21/02/2014 portant intégration des voies et ouvrages privés dans le domaine public communautaire notamment les voiries du lotissement « Les Jardins de Lys »

Vu la demande présentée par l'assemblée des copropriétaires des Jardins de Lys afin que les espaces verts du lotissement soient entretenus par les services municipaux

ACCEPTTE

La prise en charge de l'entretien des espaces verts moyennant la cession gracieuse des terrains, la remise d'un plan de récolement et la réception des emprises.

DECIDE

Que cette prise en charge sera concrétisée par l'adoption d'une convention entre l'ASL et la commune

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cette convention

M LE MAIRE : la voie de ce lotissement a été reprise par LMCU. Il est donc normal ensuite que la commune assure l'entretien des espaces verts

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 11 : SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le recrutement d'un animateur sportif pour le handball club de BOUSBECQUE, WERVICQ SUD, VAL DE LYS,

Vu la convention tripartite signée le 12 mars 2005 entre les communes de WERVICQ SUD, BOUSBECQUE et le club de handball pour définir l'activité de cet animateur,

Vu la délibération du 28 mars 2013 décidant le versement d'une participation financière de 9245 euros au titre de l'année 2013,

DECIDE

- D'octroyer à l'association Handball Club une subvention de 9742 euros au titre de l'année 2014. Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire :

4871 euros au cours du premier semestre 2014

4871 euros au titre du second semestre 2014.

M DELANNOY : Pour rappel, les 35 h sont décomposées comme suit 10 h pour WERVICQ, 10 h pour BOUSBECQUE, et 15 h pour le Club.

M LE MAIRE : en ce qui nous concerne, ces heures sont réparties de manière égale entre les deux écoles voire les centres aérés en cas de besoin.

M EL ALLOUCHI : l'augmentation est je suppose légale.

M DELANNOY : oui en effet, ils sont affiliés à la convention nationale des sports qui prévoit un indice qui est revu tous les 2 ans

M LE MAIRE : cette augmentation est liée à la forte augmentation du SMIC

M EL ALLOUCHI : cette augmentation est elle également répercutée sur BOUSBECQUE

M LE MAIRE : oui évidemment

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 12 : ELECTIONS MUNICIPALES : REMUNERATION DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI

Par convention en date du 20/09/2013 entre l'Etat représenté par Monsieur le Préfet du Département du Nord et la Commune de WERVICQ-SUD, il a été convenu que la collectivité, via son personnel administratif, réalisera les prestations d'adressage et de mise sous pli de la propagande électorale à l'occasion des élections municipales de 2014.

Ces prestations seront rémunérées à la tâche sur la base d'un plafond de 0.29 € (29 centimes) l'enveloppe.

La Commune percevra une dotation de l'Etat estimée à environ 1000 euros pour un tour et arrêté précisément en fonction du nombre d'électeurs inscrits au 28/02/2014.

Il vous est proposé :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser aux agents la rémunération ci-dessus,

D'INSCRIRE au budget de l'exercice en cours la dotation de l'Etat à recevoir et la rémunération allouée.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M LE MAIRE : la mise sous pli est effectuée par le personnel volontaire

DELIBERATION NR 13 : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEONARDO DA VINCI

Le programme Leonardo da Vinci pour l'enseignement et la formation professionnelle (EFP) participe au programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Il permet la mobilité des personnes désireuses d'acquérir une expérience professionnelle en Europe.

Il facilite les échanges de bonnes pratiques entre responsables de formation et constitue un levier pour mettre en place de nouveaux outils et méthodes de formation.

Il soutient les efforts destinés à rendre l'enseignement professionnel plus attractif pour les jeunes.

En aidant les citoyens européens à acquérir de nouvelles compétences, connaissances et qualifications, le programme vise également à stimuler la compétitivité du marché du travail européen.

C'est dans le cadre de ce programme que le lycée professionnel Antoine de Saint Exupéry d'HALLUIN sollicite la commune pour deux élèves wervicquois, pour participer au financement d'un séjour qui se déroulera du 28 mars au 19 avril 2014 dans la ville britannique de North Tyneside. Il vous est donc proposé :

Article 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle de 147 € à chaque élève : cette aide correspond à un forfait journalier de 7€ pour 21 jours de séjour. La somme de 294 euros sera donc versée au lycée professionnel Antoine de ST EXUPERY .

Article 2 : d'autoriser M le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération .

Article 3 : les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice en cours.

MME DELTOUR : nous sommes contactés par le Lycée ST EXUPERY et la Plateforme de mobilité Nord Pas de Calais pour le programme européen LEONARDO 2013/2014 qui permet d'envoyer des jeunes de lycée professionnel en période de formation en milieu professionnel à l'étranger. Dans ce cadre un groupe de 16 élèves du lycée ST EXUPERY d'HALLUIN âgés de 17 à 22 ans partira au ROYAUME UNI du 28 mars au 19 avril. Rien n'est demandé aux familles. Le budget LEONARDO est établi à partir des subventions et des fonds propres au lycée. Le fonds social européen agrée également ce genre de formation.

Deux jeunes wervicquois bien identifiés font partie de ce projet, ils m'ont rédigé deux CV en anglais. Ils ont tous les deux 19 ans. Ils vont passer le bac professionnel en juin l'un en filière transport et l'autre en filière production. Nous aimerions encourager cette initiative et répondre favorablement au lycée professionnel.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 14 : ECOLE PASTEUR : DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République crée le nouveau service public du numérique éducatif qui mettra en ligne des ressources pédagogiques et des logiciels au service des enseignants, des élèves et de leurs parents.

Cette loi ouvre l'opportunité d'initier une nouvelle démarche de gouvernance concertée entre tous les niveaux de pouvoir public, permettant d'associer pleinement les collectivités territoriales, en dehors de la pédagogie, aux décisions de l'Etat en matière de développement du numérique à l'école.

C'est dans ce cadre que l'Inspection de l'éducation Nationale est habilitée à accompagner et à former les enseignants de l'école Pasteur à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'Enseignement (T I C E) dans la pratique quotidienne de la classe.

L'Inspecteur de l'Education Nationale et l'animateur T I C E assureront le suivi de ce dispositif.

La commune accompagne les nouvelles pratiques enseignantes liées au numérique en effectuant différents investissements :

- Achat d'équipements informatiques (video projecteurs interactifs , ordinateurs) pour un montant de 19 200 € HT
- Travaux de connexion à hauteur de 11 000 € HT
- 15 tablettes numériques pour un montant de 15 000 € HT

Article 1 : Il vous est demandé de valider cette démarche

Article 2 : les crédits budgétaires seront prévus au budget de l'exercice en cours

MME HAUTEFEUILLE : cette délibération concerne l'introduction du numérique à l'Ecole Pasteur. Vous ne le savez peut être pas mais 78% des français possèdent un ordinateur, 75% ont un accès internet et 96% des 8/17 ans utilisent Internet et un smartphone. Nous avons eu en démonstration actuellement un vidéo projecteur interactif à l'Ecole Pasteur pour la classe de CM2 . Les enseignants et les enfants sont très motivés et sont très favorables à l'usage de ces nouvelles technologies. L'Education Nationale s'engage à former les enseignants et à nous mettre à disposition une classe mobile (tablettes).

M LE MAIRE : on ne va pas acheter tout de suite les tablettes car on va d'abord utiliser celles de l'Education Nationale

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 15 : SUBVENTION CHAMBRE DES METIERS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la « toutes commissions » du 4 mars 2014

DECIDE d'octroyer à la Chambre des Métiers au titre de l'année 2014 une subvention de 550 euros en vue de soutenir l'apprentissage.
Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

MME DELTOUR : chaque année la Chambre des Métiers sollicite l'appui des Maires en matière d'apprentissage. Depuis quelques années, nous avons décidé d'aider la chambre des métiers et de l'artisanat et d'octroyer 50 euros par apprenti . Cette année, nous avons 11 apprentis wervicquois dans différentes filières par rapport à 8 l'année dernière. Je vous propose donc de reconduire cette subvention de 50 euros soit 550 euros pour les 11 apprentis.

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 16 : AIRE DE JEUX PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Par délibération N°21 du 12 mars 2014 vous avez voté le budget supplémentaire et approuvé le principe de l'aménagement d'un parc de jeux petite enfance.

Ces travaux seront réalisés par autofinancement sur l'année 2014 et ont été inscrits au budget supplémentaire.

A ce titre, je vous demande l'autorisation de solliciter la subvention auprès de Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de Monsieur le Député.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 17 : MARCHE EXTENSION MAIRIE : AVENANT NR 3

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu la délibération n°9 du 25/09/2013 relative à l'attribution du lot N°5 « Plomberie – sanitaires » du marché de travaux « Construction de l'extension de la mairie (Ascenseur) et mise aux normes de l'installation électrique (CFO et CFA).

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°3 correspondant à des travaux supplémentaires liés à des aléas et des adaptations de chantier (chaufferie, alimentation en eau...).

lot	Entreprise	Montant HT	Avenant HT	Nouveau Montant HT	Variation
5 Plomberie sanitaires	Leclerc et Chéry	25572.48	327.86	25900.34	+ 1.28%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'avenant n°3 au marché de travaux « Construction de l'extension de la Mairie (Ascenseur) et mise aux normes de l'installation électrique (CFA et CFO)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires
- CERTIFIE que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2014.

M LE MAIRE : comme expliqué en toutes commissions, il s'agit d'un avenant de 327.86 euros HT. Il y a eu des compléments qui ont été largement pondérés : des compléments de 1500 euros ont été minorés par des économies de 1200 euros qui ont été faites sur les sanitaires

Vivre Wervicq : 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 18 : COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

_ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

_ Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

..... Néant.....

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 abstentions

DELIBERATION NR 19 : COMPTE ADMINISTRATIF SECTION FONCTIONNEMENT

Présentation des tableaux de dépenses et recettes de fonctionnement par secteur analytique sur l'année 2013.

Tableaux qui ont été remis à la toutes commissions du 4 mars 2014.

En dépenses de fonctionnement on arrive à un total de 3 589 714.34 euros

En recettes de fonctionnement, on arrive à un total de 4 846 840.30 euros (en réintégrant les résultats reportés).

Présentation d'un tableau purement comptable par chapitre comptable : les charges à

caractère général sont de 1 152 478 €
Les charges de personnel sont de 1 685 575 euros
Autres charges de gestion courante : 570 093 euros
Atténuation de produits : 12 158
Charges exceptionnelles : 3 162 euros
Total avec la dotation aux amortissements 3 589 714

Les recettes
Produits des services 308 830
Impôts et taxes : 2 636 355
Dotations subventions : 1 070 406 euros
Autres produits gestion courante : 58 481 euros
Produits financiers : 476 euros
Produits exceptionnels : 4 531 euros
Atténuation de charges : 77 361 euros
Travaux en régie : 11 741
Mouvements d'ordre : 11 196
Recettes totales : 4 169 376.44 €

Résultats reportés : 677 463.86 €
Soit un résultat de clôture de 1 257 125.96 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses totales : 1 916 568.65 euros avec les restes à réaliser
Recettes totales : 1 359 212.79 € avec un résultat de clôture de 1 269 020.79 € et des restes à réaliser de 90 192 euros
Soit un résultat définitif de – 557 355.86 euros

ENSEMBLE

Dépenses 1 916 568.65 euros
Recettes : 2 616 338.75 euros
Soit un résultat définitif de 699 770.10 euros

Vivre Wervicq : 21 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 abstentions

DELIBERATION NR 20 : AFFECTATION DU RESULTAT

- Vu l'instruction M14
- Vu les Budgets de l'exercice 2013 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2013

DECIDE

- l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2013

Dépenses	725 588.83 €	Recettes	919 546.35 €
----------	--------------	----------	--------------

Résultat : + 193 957.52 €

Reports de dépenses	1 916 568.65 €	Reports de recettes	90 192.00 €
---------------------	----------------	---------------------	-------------

Nouveau Résultat : - 1 826 376.65 €

Résultat antérieur cumulé : + 1 075 063.27 €

Résultat cumulé : 557 355.86 €

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Dépenses 3 589 714.34 € Recettes 4 169 376.44 €

Résultat : + 579 662.10 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Résultat 2013 : + 579 662.10 €

Résultat antérieur : + 677 463.86 €

Résultat à affecter : + 1 257 125.96 €

Affectation par ordre de priorité :

- couverture du déficit d'investissement
Compte 1068 : 557 355.86 €
- Résultat de fonctionnement reporté
Compte 002 : 699 770.10 €

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont repris budgétairement dans la délibération modificative du budget supplémentaire de l'année 2014.

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 21 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Présentation des tableaux remis à la « toutes commissions » du 4 mars

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté 699 710, 10 euros
Nouvelles recettes : 13 400 euros
Soit un total de 713 170.10 euros

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Solidarité : 4070 euros
Intergénération : 9950 euros
Emploi/commerce : 3600 euros
Ecoles : 33 940 euros
Restauration : 30 000 euros
Pôle Jeunes : 37 200 euros
Activités sportives : 400 euros
Fêtes/cérémonies : 3400 euros

Services techniques	111 956,10 euros
Vorrie/sécurité	41 500 euros
Espaces verts	18 064 euros
Administration	10 600 euros
Cyber/communication	2 850 euros
Finances	3 640 euros
Soit un total de	311 170,10 euros
+ virement à l'invest.	402 000.00 euros
Total dépenses fonct.	713 170,10 euros

REC ETTES INVESTISSEMENT

Résultat reporté	1 269 020,79 euros
Excédents fonds cap.	557 355,86 euros
Restes à réaliser	90 192 euros

Virement fonctionnement 402 000 euros

Soit un total de 2 318 566.65 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser :	1 916 568.55 euros
Nelles dépenses	402 000 euros

Soit un total dépenses investissements de 2 318 568.65 euros

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

M LE MAIRE : Pour ce dernier conseil, je tiens à remercier les élus et les services pour le travail accompli et surtout avoir une pensée pour ANNY DEBACKER qui nous a quittés en cours de mandat.



Le Maire,
Conseiller Communautaire,

JEAN GABRIEL JACOB

